

Les Temps d'Activités Périscolaires 2023-2024

QUAND?

lundi, mardi,
Jeudi, vendredi
Le midi et le
soir

QUOI?

Sport, activités
manuelles, jardinage,
cuisine, dessin, nature,
jeux, lecture, bricolage,
théâtre ...
Et plein d'autres choses
proposées par le
personnel municipal,
animatrices, éducateur
sportif, ATSEM et
agents, 21 personnes
mobilisées.

Où?

dans les locaux des
écoles, accueils
périscolaires,
salle de motricité,
préaux, cours d'école,
city stade, terrain de
tennis, salle des loisirs et
autres espaces adaptés
de la commune

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Laëtitia, Jocelyne, Daniel

Service-
enfance@lachapellelongueville.fr

Tél : 02 32 52 75 20

Chers parents,

Depuis deux semaines, les enfants d'élémentaire et de maternelle ont repris le chemin de l'école dans les trois groupes scolaires de la commune. Sacs au dos, cahiers neufs, bonnes résolutions en bandoulière et retrouvailles des copains et des copines, nous espérons que cette rentrée scolaire se soit merveilleusement bien passée pour les petits et les grands ainsi que toutes les équipes enseignantes !

Une rentrée préparée tout l'été par l'ensemble des services municipaux et plus particulièrement par le service enfance-jeunesse à qui nous avons demandé de développer nos activités « loisirs pour tous ». La semaine dernière nous vous avons communiqué le programme des activités plan mercredi, conseil d'enfants citoyen et des stages, nous vous présentons cette fois-ci, le programme des activités périscolaires.

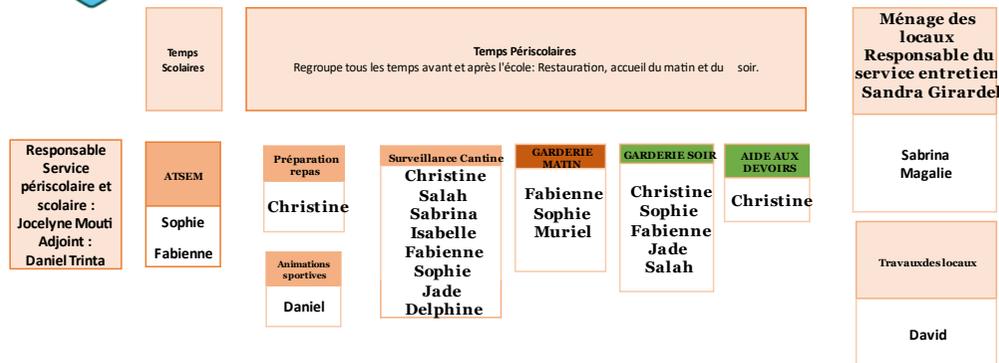
Vous y retrouverez les inscriptions à l'aide aux devoirs mais aussi aux activités sportives proposées par Daniel. Celui-ci viendra une fois par semaine proposer une activité sportive le midi et le soir. (Inscription ci-jointe).

Bien cordialement,

La municipalité



ECOLE THOMAS PESQUET



Les équipes du péricolaires restent à votre écoute et afficheront régulièrement les activités qu'ils mettront en place sur le temps du midi et du soir.

Modalités d'inscription aux activités péricolaires

1. Être inscrit en péricolaire
2. Pour les activités sportives et l'aide aux devoirs : une pré-inscription est nécessaire auprès du service enfance.
3. Pour l'activité randonnée, une autorisation de sortie est obligatoire.

À déposer au service enfance/jeunesse avant le 30 Septembre.

NOM / PRENOM de l'enfant :

Pré-inscriptions aux activités péricolaires : (cocher la case correspondante).

- FORMULE 1 : inscription activités sportives à l'accueil du soir
- FORMULE 2 : inscription à l'aide aux devoirs (nombre de places limitées à 12 enfants par école)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)
M/Mme.....
.....
Père/mère/tuteur de
.....

Déclare que mon enfant est disponible pour la formule cochée ci-dessus. Si sa pré-inscription est retenue, je m'engage à remplir un dossier d'inscription péricolaire (si besoin) dûment complété.

- J'accepte que mon enfant figure sur les photos prises lors des activités
- J'accepte que l'image de mon enfant paraisse sur le site de la commune, **Oui** **Non**
- J'accepte que l'image de mon enfant paraisse sur le journal communal, sur tout support d'information relatif à la promotion des activités (journal local, Démocrate, Paris-Normandie ...) **Oui** **Non**
- J'autorise mon enfant à sortir en randonnée lors des activités sportives encadrées par Daniel Trinta **Oui** **Non**

Fait le :, à
.....

Signature :